## COMPTE-RENDU SOMMAIRE CONSEIL MUNICIPAL MERCREDI 12 MARS 2025 – 19H00

o Approbation du Procès-verbal de la séance du mercredi 5 février 2025 - 19H00. Adopté à l'unanimité

o Approbation de l'ordre du jour

- o Désignation du secrétaire de séance : Jean-François DUBOIS
  - Information au conseil municipal des décisions du Maire : néant
- 1. Convention de partenariat entre les communes de Cabrières d'Avignon, Lagnes, Maubec, Oppède et Les Beaumettes pour le financement des séjours intercommunaux. Période 2025-2027 La convention a pour objet de définir les modalités de participation financière pour les séjours intercommunaux organisés par les structures et collectivités du territoire et d'en fixer les conditions d'accueil.

Vote: unanimité

2. Ralliement procédure renégociation contrat groupe CDG84 risque statutaire

Il est proposé à la commune de rejoindre la démarche du CDG84 de renégociation du contrat d'assurance risque statutaire qui arrive à échéance au 31/12/2024.

Vote: unanimité

3. Modification du tableau des emplois

4 agents de la collectivité remplissent les conditions d'ancienneté et de service pour l'accès au grade supérieur de leur grade actuel. Création des emplois des grades supérieurs concernés, au 1er avril 2025.

Vote: unanimité

4. Approbation du compte financier unique 2024 (CFU) ville

Approbation du CFU Ville 2024 retraçant l'ensemble des mouvements comptables (dépenses et recettes) de l'exercice écoulé.

Résultat cumulé de fonctionnement :

+ 966 802,08 €

Résultat cumulé d'investissement :

- 93 896,30 € hors restes à réaliser -593 528,95 € avec restes à réaliser

Résultat cumulé d'investissement :

Vote: unanimité

5. Affectation du résultat 2024

Le résultat cumulé de fonctionnement 2024 (excédent de 966 802,08 €) est affecté comme suit au budget 2025 : 593 528,95 € en section d'investissement afin de couvrir le besoin de financement et 373 273,13 € reportés en section de fonctionnement

Vote: unanimité

6. Fiscalité directe locale : vote des taux 2025

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 34,11 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 35,74 %

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 8,6 %

Majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 60%

Vote: unanimité

Le Maire lève la séance à 19h50

Le Maire, Frédéric MASSIP

1